

# SMEA DE LA BASSE-LIMAGNE



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 15 FEVRIER 2024

COMPTE-RENDU

**Présents : voir liste jointe.**

**Participaient à la réunion :**

- Monsieur MIALON, responsable technique SBL,
- Madame TOURGON, responsable administrative SBL,
- Madame MAYET, Semerap.

Quorum : 45

Nombre de présents : 50

Nombre de voix exprimées (présents + pouvoirs) : 58

**Introduction du Président :**

Monsieur le Président remercie les membres présents. Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance : Amalia QUINTON

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Président demande l'autorisation du Comité pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'assujettissement du budget EAU à la TVA. Le Comité donne son accord à l'unanimité.

## **1. Approbation du compte rendu du comité du 14 décembre 2024**

**Observations :**

Aucune observation

**VOTE :**

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## **2. Présentation association ALJEED**

Lors du comité syndical de mars 2023, la Syndicat a voté l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association ALJEED – association qui réalise des forages d'eau potable dans le village de Bikogo, au Cameroun.



Les responsables de l'association nous ont présenté les actions qui ont été réalisées en 2023 grâce à notre subvention, et les projets à venir.

Le Président au nom des délégués du SMEA de la Basse Limagne les remercie pour leur présentation et le sérieux dans la gestion de leur association.

### 3. Tableau récapitulatif des derniers marchés attribués et décisions prises en bureau

Nature des travaux	Communes	Lieux	Entreprise retenue	Montant HT
Renouvellement réseau	GERZAT	Rue des Martyrs	MONTEIL TP	123 770,45 €
Renouvellement réseau	SAINT ANDRE LE COQ	Les près gelés	SADE	183 333,38 €
Renouvellement réseau	LES MARTRES D'ARTIERE	Route de Lussat	SADE	50 380,49 €
Renouvellement réseau	PONT DU CHATEAU	Chemin de Lanche	SADE	145 386,80 €
Renouvellement réseau	PONT DU CHATEAU	Rue Henri Barbusse	SADE	49 019,12 €
Renouvellement réseau	SAINT IGNAT	Impasse des Sources	SADE	12 277,80 €
Renouvellement réseau	SAINT IGNAT	Impasse St Abdon	SADE	45 870,25 €
Renouvellement réseau	SAINT LAURE	Rue de la Condamine	SADE	35 783,52 €

#### 4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le projet de rapport d'orientation budgétaire 2024 est envoyé séparément.

Le président présente une synthèse du document, en insistant sur les tarifs, les investissements et l'évolution de notre syndicat.

##### Observations :

**M. LEVI-ALVARES** : les redevances Agence de l'Eau sont décidées par des élus.

**M. le Président** : oui mais il s'agit de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et les subventions ne redescendent pas jusqu'à l'Auvergne.

**M. LEVI-ALVARES** : milite pour que l'on continue de faire les projections par rapport aux moyennes de consommations réelles des usagers, soit une moyenne d'environ 80 m<sup>3</sup>, et non sur les 120 m<sup>3</sup> (même si on est obligés de se baser dessus dans les RPQS car indicateur national).

##### VOTE :

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

#### 5. CREATION DU BUDGET ENERGIE - ELECTRICITE

Pour pouvoir exploiter la turbine qui va être implantée au réservoir des Mauvaises, le Syndicat est tenu de prendre la compétence production « Energie – électricité », qui s'accompagne de la création d'un budget annexe rattaché.

La Trésorerie de Thiers nous demande de lancer dès maintenant la demande d'immatriculation de ce nouveau budget afin que celui-ci soit créé le plus tôt possible, lorsque les dépenses du marché « turbine » vont arriver (2<sup>ème</sup> semestre 2024).

Nous attendons confirmation du contrôle de légalité pour être certains que nous avons le droit de créer le budget avant même le lancement de la procédure de modification des statuts pour la prise d'une nouvelle compétence. En fonction de leur réponse, la création du budget pourrait être repoussée au comité syndical du 28/03/2024.

##### Observations :

**CE POINT EST REPORTE AU COMITE DU MOIS DE MARS.**

#### 6. ASSUJETTISSEMENT DU BUDGET EAU A LA TVA

A la demande du SGC de Thiers, le Syndicat doit assujettir à la TVA certaines opérations.

Il s'agit :

- Des ventes d'eau à d'autres collectivités ou EPCI,
- De la maîtrise d'œuvre interne facturée dans le cadre de suivis de chantiers.

Dans les faits, seule la première activité fera l'objet d'une facturation, déclaration et reversement de la TVA.

Les recettes de la deuxième activité sont faibles et permettent donc de bénéficier du seuil de franchise en base (facturation HT).

**Observations :**

Aucune observation

**VOTE :**

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## 7. Contrat de prestation SEMERAP pour facturation assainissement LEMPTY

La facturation des abonnés assainissement sur le territoire de Lempty est actuellement réalisée en régie par la commune de Lempty. (1 fois par an)

SEMERAP à travers son contrat d'exploitation assure pour le compte du SMEA de la Basse Limagne la facturation des abonnés du service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire SBL.

Il est donc proposé de confier la facturation de l'assainissement sur la commune de Lempty à la SPL SEMERAP via un contrat de prestation de service. (Annexe 1)

Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver le contrat de prestation de service ;
- D'autoriser Monsieur le Président, à signer le contrat ;

**Observations :**

**M. LEVI-ALVARES :** Est-ce que les 4 € correspondent juste l'émission de la facture. Il n'y a pas de 2<sup>ème</sup> indice à saisir, car l'indice eau a déjà été rentré. Qu'est-ce qu'il y a comme service derrière ces 4 € ?

Dans la formule de révision, on prend l'indice du BTP, or, là ce sont des services ?

**M. MIALON :** les salaires Semerap sont indexés sur l'indice du BTP.

**M. BEAL :** le travail de secrétariat de la commune de Lempty ne coutait pas ce prix-là. Cependant, cela représente seulement un montant d'environ 500 €.

**M. LEVI-ALVARES :** Semerap aurait pu consentir un autre tarif.

**VOTE :**

**POUR : 55**

**CONTRE : 1 (M. Tisserand)**

**ABSTENTIONS : 2 (M. Vaissaire + M. Levi-Alvares)**

## 8. Convention de groupement de commandes entre le SIAREC, la commune de BOUZEL et le SMEA de la Basse Limagne rues du Coin, du Joron, de la renaude, du Pont, de Moissat commune de BOUZEL

Le SIAREC, la Commune de Bouzel et le SMEA de la Basse Limagne souhaitent réaliser des travaux de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable pour les rues citées en objet. Ces travaux sont situés sur la même emprise.

Afin d'éviter l'intervention de différentes entreprises et pour réduire les coûts de travaux, le SIAREC, la commune de Bouzel et le SMEA de la Basse Limagne envisagent de procéder à une consultation en groupement de commandes. Le SIAREC est chargé du rôle de coordonnateur et notamment des procédures dans le respect des règles prévues par la Code de la commande publique.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- De constituer avec le SIAREC et la commune de BOUZEL un groupement de commande pour les travaux de réseaux humides des rues citées en objet.
- D'autoriser Monsieur le Président, représentant du SMEA de la Basse Limagne, à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commande.
- De désigner M. LEMERLE, membre titulaire, et Mme QUINTON Amalia, membre suppléant, à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande et de la Commission Ad'hoc.

### **Observations :**

Aucune observation

### **VOTE :**

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## 9. Convention de groupement de commandes entre le SIAREC, la commune de CHAURIAT et le SMEA de la Basse Limagne pour les travaux rues Tisserand, Radegonde, Jean Baptiste Farnoux, du Coin, Chantemerle commune de CHAURIAT

Le SIAREC, la Commune de Chauriat et le SMEA de la Basse Limagne souhaitent réaliser des travaux de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable pour les rues citées en objet. Ces travaux sont situés sur la même emprise.

Afin d'éviter l'intervention de différentes entreprises et pour réduire les coûts de travaux, le SIAREC, la commune de Chauriat et le SMEA de la Basse Limagne envisagent de procéder à une consultation en groupement de commandes. Le SIAREC est chargé du rôle de coordonnateur et notamment des procédures dans le respect des règles prévues par la Code de la commande publique.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- De constituer avec le SIAREC et la commune de CHAURIAT un groupement de commande pour les travaux de réseaux humides des rues citées en objet.
- D'autoriser Monsieur le Président, représentant du SMEA de la Basse Limagne, à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commande.
- De désigner M. LEMERLE, membre titulaire, et Mme QUINTON Amalia, membre suppléant, à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande et de la Commission Ad'hoc.

**Observations :**

Aucune observation

**VOTE :**

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## 10. Achat de la parcelle AR4 – Lempdes

Le SMEA de la Basse Limagne entreprend depuis quelques mois la régularisation foncière de ses diverses installations, notamment les châteaux d'eau, les réservoirs et les stations de pompage.

Le SMEA de la Basse Limagne a sollicité dernièrement la commune de Lempdes pour lui racheter à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AR 4 qui se situe au niveau du réservoir d'eau « Le clos de Lempdes ».

La commune de Lempdes vient de nous retourner une délibération du conseil municipal de Lempdes validant notre proposition.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver l'achat de la parcelle AR 4 au prix de 1 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer l'acte notarié ;
- De désigner l'office notarial de Pont du Chateau pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.

**Observations :**

**M. LEVI-ALVARES :** pourquoi ne pas faire un acte administratif ? Un bureau d'étude peut aider pour élaborer l'acte.

**M. MIALON :** si vous avez des noms, nous sommes preneurs.

**VOTE :**

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## 11. Achat de la parcelle BB 111 – Gerzat

Le SMEA de la Basse Limagne entreprend depuis quelques mois la régularisation foncière de ses diverses installations, notamment les châteaux d'eau, les réservoirs et les stations de pompage.

Le SMEA de la Basse Limagne a sollicité dernièrement la commune de Gerzat pour lui racheter à l'euro symbolique la parcelle cadastrée BB 111 qui se situe au niveau du château d'eau.

La commune de Gerzat vient de nous retourner une délibération du conseil municipal de Gerzat validant notre proposition.

### Il est proposé au Conseil Syndical :

- *D'approuver l'achat de la parcelle BB 111 au prix de 1 € ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer l'acte notarié ;*
- *De désigner le même office notarial que celui du vendeur pour la passation de l'acte ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.*

### **Observations :**

**CE POINT EST REPORTE AU COMITE DU MOIS DE MARS.**

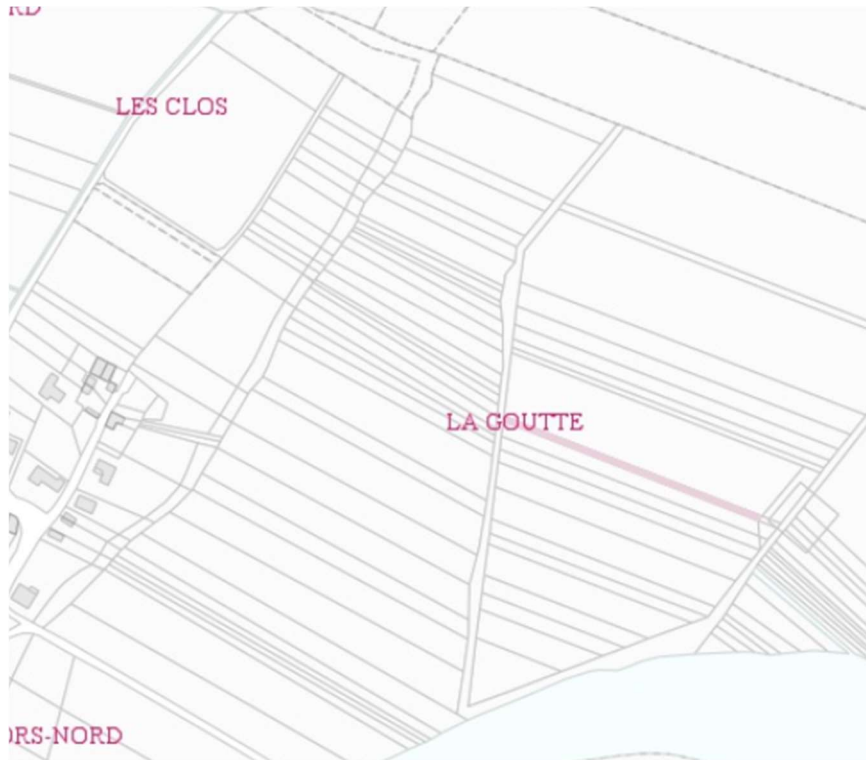
## 12. Achat de la parcelle ZB 347 – Joze

Dans le cadre de la régularisation du foncier du SMEA de la Basse Limagne, il est nécessaire d'acquérir la parcelle ZB 347 (996m<sup>2</sup>) sur la commune de JOZE.

En effet, cette parcelle se trouve à proximité des futurs captages de Tissonnière sur la commune de Joze.

Madame DAPZOL Arlette vient de donner son accord pour céder la parcelle ZB 347 au profit du SMEA de la Basse Limagne au prix de 300 € la parcelle.





Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver l'achat de la parcelle ZB 347 (996m<sup>2</sup>) au prix de 300 € la parcelle ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial de Maitres CHALAFRE-HERROU et HUOT à Maringues pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.

**Observations :**

Aucune observation

**VOTE :**

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

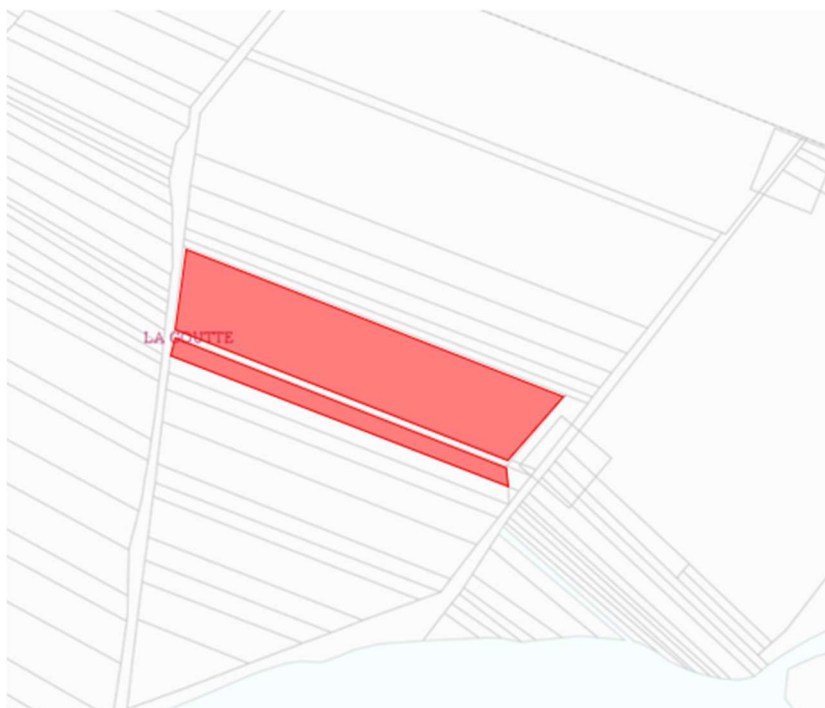
**ABSTENTIONS : 0**

### 13. Achat de la parcelle ZB 344 et ZB 350 – Joze

Dans le cadre de la régularisation du foncier du SMEA de la Basse Limagne, il est nécessaire d'acquérir les parcelles ZB 344 (11 589m<sup>2</sup>) et ZB 350 (2 521 m<sup>2</sup>) sur la commune de JOZE.

En effet, ces parcelles se trouvent à proximité des futurs captages de Tissonnière sur la commune de Joze.

Madame LAPAUX Ariane vient de donner son accord pour céder les parcelles ZB 344 et ZB 350 au profit du SMEA de la Basse Limagne au prix de 4 270 €.



Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver l'achat de la parcelle ZB 344 et ZB 350 au prix de 4 270 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial de Maitres CHALAFRE-HERROU et HUOT à Maringues pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.
- 

#### **Observations :**

Aucune observation

#### **VOTE :**

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## 14. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE SMEA BASSE LIMAGNE ET SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE

Les SIAEP de Basse Limagne et de Rive Gauche de la Dore ont missionné le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne en 2021. Cet appui technique, orienté sur la gestion des terrains et des champs captant, était nécessaire afin de renforcer leurs fonctionnalités environnementales et d'améliorer la protection de la ressource en eau.

Une animation foncière a été réalisée et les SIAEP ont engagé en 2022 des opérations d'acquisition foncière sur le Périmètre de Protection Éloigné. La stratégie foncière adoptée a ainsi permis de recréer une bande tampon de 250 mètres autour des puits de captage grâce à la plantation d'une prairie à l'automne 2022.

Les négociations de ventes et d'échanges fonciers s'appuient sur la mise en place de cahiers des charges en faveur de la protection de l'environnement. Ils sont composés de plusieurs critères : respect d'un assolement défini au préalable, pratiques agricoles à bas niveau d'intrant, plantation d'une haie... **La plantation de la haie permettra de délimiter naturellement la zone en prairie et les parcelles cultivées ainsi que de limiter les risques de transfert.**

L'implantation de cette haie doit avoir lieu à l'automne 2024, en fonction des conditions météorologiques.

La prestation, réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels, comprend l'achat de plants d'arbustes, la préparation du sol et la plantation de la haie. Une des conditions de la négociation était que cette plantation soit à la charge des Syndicats d'eau potable.

Le montant de cette action en 2024 s'élève à 44 100 € TTC.

**La subvention de l'Agence de l'eau est de 70 %.**

**Le reste à charge des deux syndicats est réparti comme suit (annexe 1) :**

- **70 % pour le SMEA de la Basse Limagne**
- **30 % pour le SIAEP Rive Gauche de la Dore.**

Montant dû au CEN	Subvention Agence de l'Eau	Reste à charge SBL	Reste à charge RGD
44 100.00	30 870.00	9 261.00	3 969.00

### **Observations :**

**M. LEVI-ALVARES :** Comment a été décidée la répartition ?

**M. le Président :** Elle a été faite en fonction du nombre de puits.

### **VOTE :**

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## 15. POINT SEMERAP

Madame DUPORGES ne souhaite plus intervenir après la présentation du débat d'orientation budgétaire. Elle souhaite s'entretenir avec le Président. Celui-ci propose une rencontre dès qu'elle le souhaite.

## 16. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du .....28 mars..... 2024

**VOTE :**

**POUR : 48**

**CONTRE : 1**

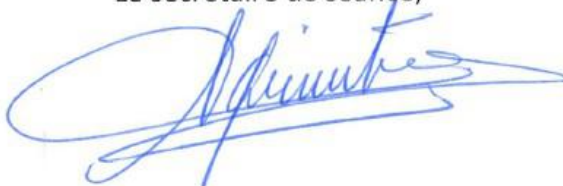
**ABSTENTIONS : 1**

A JOZE, le ..28 mars 2024.....

Le président,  
René LEMERLE



Le secrétaire de séance,



## ANNEXE 1 :



### **CONVENTION DE REPARTITION FINANCIERE** **PLANTATION DE HAIES SUR LE CHAMP CAPTANT DES COTILLES** **A PONT-DU-CHATEAU – ANNEE 2024**

#### **ENTRE**

Le **SMEA de la Basse Limagne**, représenté par **Monsieur René LEMERLE**, agissant en tant que Président, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Comité Syndical en date du .....

#### **ET**

Le **SIEA Rive Gauche de la Dore**, représenté par **Monsieur Michel GONIN**, agissant en tant que Président, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Comité Syndical en date du .....

Les collectivités désignées décident d'établir une convention afin de définir les droits et obligations en matière de financement de **plantation de haies sur le champ captant des Cotilles à Pont-du-Château**, et le remboursement par le SIEA Rive Gauche de la Dore au SMEA de la Basse Limagne qui assure le portage du projet.

#### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 :** Les syndicats de Basse Limagne et de Rive Gauche de la Dore ont missionné le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne en 2021. Cet appui technique, orienté sur la gestion des terrains et des champs captant, était nécessaire afin de renforcer leurs fonctionnalités environnementales et d'améliorer la protection de la ressource en eau.

Une animation foncière a été réalisée et les syndicats ont engagé en 2022 des opérations d'acquisition foncière sur le Périmètre de Protection Éloigné. La stratégie foncière adoptée a ainsi permis de recréer une bande tampon de 250 mètres autour des puits de captage grâce à la plantation d'une prairie à l'automne 2022.

Les négociations de ventes et d'échanges fonciers s'appuient sur la mise en place de cahiers des charges en faveur de la protection de l'environnement. Ils sont composés de plusieurs critères : respect d'un assolement défini au préalable, pratiques agricoles à bas niveau d'intrant, plantation d'une haie... **La plantation de la haie permettra de délimiter naturellement la zone en prairie et les parcelles cultivées ainsi que de limiter les risques de transfert de pollution.**

L'implantation de cette haie doit avoir lieu à l'automne 2024, en fonction des conditions météorologiques.

La prestation, réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels, comprend l'achat de plants d'arbustes, la préparation du sol et la plantation de la haie. Une des conditions de la négociation était que cette plantation soit à la charge des Syndicats d'eau potable.

Le montant de cette action en 2024 s'élève à 44 100 € TTC.

**Article 2 :** Le devis relatif à **cette plantation de haies 2024** sera signé par le SMEA de la Basse-Limagne, qui est désigné par les syndicats comme porteur du projet.

Le SMEA de la Basse Limagne, porteur du projet, s'engage à transmettre au SIEA Rive Gauche de la Dore les documents relatifs à cette mutualisation.

**Article 3 :** Le SMEA de la Basse Limagne, effectuée au nom des syndicats et avec leur approbation les démarches concernant les demandes de subventions et le paiement de la facture. Aucune décision ne sera prise sans l'approbation du SIEA Rive Gauche de la Dore intéressé par le projet.

**Article 4 :** Le SMEA de la Basse Limagne paiera au CEN Auvergne l'intégralité de la facture et percevra également les subventions éventuellement accordées.

**Article 5 :** Le calcul du reste à charge pour chaque collectivité, déduction faite des subventions perçues, sera divisé en deux parts selon la clef de répartition suivante :

- 30 % SIAEP de Rive Gauche de la Dore
- 70 % SMEA de la Basse Limagne

**Article 6 :** La demande de remboursement des frais engagés par le SMEA de la Basse Limagne pour la réalisation de **cette plantation de haies 2024** sera effectuée par l'émission d'un titre de recette. Un état des dépenses engagées y sera joint. Le SIEA Rive Gauche de la Dore règlera la somme due par mandat administratif.

**Article 7 :** Le devis du CEN Auvergne est annexé à la convention.

Fait à JOZE, le .....



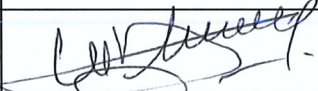
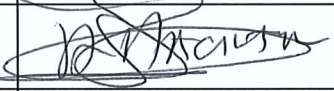


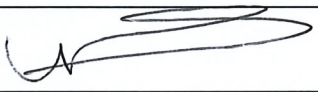

Pour le SMEA de la Basse Limagne,

Le Président,  
René LEMERLE

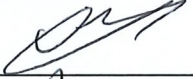


Pour le SIEA Rive Gauche de la Dore,

Le Président,  
Michel GONIN

COMPETENCE EAU

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	T	BANNIER	Dominique		
	T	BONNARD	Serge		
	T	CARDONA	Nathalie		
	T	CARMIER	François		
	T	DALLERY	Christophe		
	T	FLOQUET	Roger		
	T	LAPLANCHE	Lionel		
	T	LEVI ALVARES	Luc		
	T	MACIAN	Aurélio		
	T	MARQUIE	Dominique		A. BOUCHERAS.
	T	NEUVY	Flavien		N. NENOT.
	T	PRADIER	Eric		
	T	ROCHON	Valérie		
	T	RUET	Jean-Pierre		
T	VILLEBRUN	Bernard		Rochon Valérie	




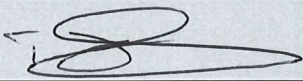
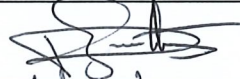


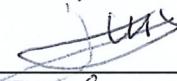

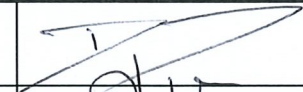




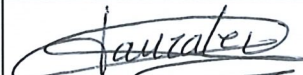
COMPETENCE EAU

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
ENTRE DORE ET ALLIER	T	BEAL	Philippe		
	T	BLANC	Didier		
	T	BOUCHERAS	Alain		
	T	DUCHALET	David		
	T	DUCHER	Franck		
	T	DUPORGES	Myriam		
	T	DURIF	Roland		
	T	MOUTON	Romain		
	T	SANTUZ	François		
	T	VAISSAIRE	Gaëtan		
PLAINE LIMAGNE	T	AUDIGIER	Sébastien		
	T	DAUPHANT	Guillaume		
	T	FAYET	Pierre		
	T	GIBOIN	Jérôme		
	T	GROUFFAUD	Adrien		
	T	GUILLOUD	Thierry		
	T	LAVOINE	Teddy		
	T	MAROL	Cédric		
	T	MOREL	Matéo		
T	POINTON	Ludovic			






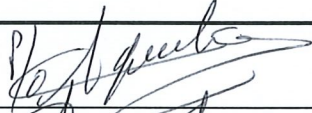
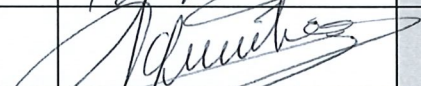


COMITE SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2024

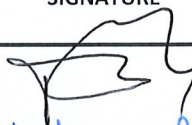
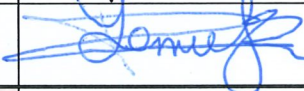
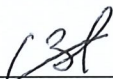
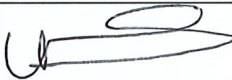



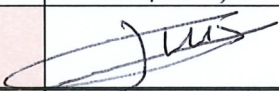



COMPETENCE EAU

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	T	BLANCHARD	Christian		
	T	CIBERT-GOTON	Jean-Claude		Roland GRENET
	T	CHORDA	Marco		
	T	DEMAS	Agathe		René LE MERLE
	T	DOREILLE	Thierry		
	T	GAUTHIER	Patrice		
	T	GRENET	Roland		
	T	LANGLAIS	Gérard		
	T	LUIS	Antonio		
	T	MESTRE	Noël		
BEAUREGARD L'EVEQUE	T	JAKUBOWSKI	David		ROCHE Christophe
	T	ROCHE	Christophe		
BILLOM	T	DUMAS	Daniel		
	T	VIEIRA	Jean		
BOUZEL	T	DE FONTENAY	Dominique		
	S	DELARBRE	Suzanne		
CHAS	T	COUPERIER	Julie	excusée	
	S	VILLENEUVE	Catherine		
CHAURIAT	T	NENOT	Nicole		
	T	GONZALES	François		

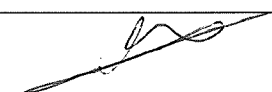
COMPETENCE EAU

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
ESPIRAT	T	MAUBERT	Baptiste		
	S	CHOFFRUT	Marie-Françoise		
MUR SUR ALLIER	T	MAZIN	Vincent		
	T	RODIER	Jean-Pierre		
PERIGNAT ES ALLIER	T	LEON	Bernard		
	T	CREPEL	Michel		
REIGNAT	T	BUGUELLOU	Gérald		
	S	DROUIN	Franck		
ST BONNET ES ALLIER	T	DUMONT	Fabrice		
	S	LABONNE	Didier		
ST JULIEN DE COPPEL	T	MONNET	Charline		
	T	CHAVAROT	Patrick		
VASSEL	T	DUZELIER	Cédric	excuse	
	S	ANDRODIAS	Jérôme		
VERTAIZON	T	RAMOS	Jean-Louis		Amalia
	T	QUINTON	Amalia		QUINTON

COMPETENCE SPANC

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
BILLOM COMMUNAUTE	T	BLANZAT	Myriam		
	T	LEMERLE	René		
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	T	BANNIER	Dominique		
	T	BONNEFONT	Philippe		
	T	MARQUIE	Dominique		A. Boucheras
	T	PRADIER	Eric		
	T	ROCHON	Valérie		
	T	SANCHEZ	Nicolas		
T	VESSIERE	Martine			
ENTRE DORE ET ALLIER	T	TISSERAND	Thierry		SANTUZ Françoise
	T	DUPOUE	Yannick		
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	T	BERGER	Arlette		
	T	LUIS	Antonio		
LIMONS	T	MOREL	Matéo		
	S	BURIAS	Stéphanie		
LUZILLAT	T	DAUPHANT	Guillaume		
	T	FAYET	Pierre		
MARINGUES	T	POINTON	Ludovic		
	T	MAROL	Cédric		
MONS	T	GIBOIN	Jérome		
	S	MAYMONT	Davy		
ST ANDRE	T	AUDIGIER	Sébastien		

COMPETENCE SPANC

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
LE COQ	S	REBILLARD	Didier		
ST DENIS COMBARNAZAT	T	LAVOINE	Teddy		
	S	MEUNIER	Guillaume		
ST PRIEST BRAMEFANT	T	GUILLOUD	Thierry		
	S	ADAM	Christophe		

**COMITE SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2024****COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
MARINGUES	T	POINTON	Ludovic		
	T	MAROL	Cédric		